



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SARTHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 2 - JANVIER 2014

SOMMAIRE

PREFECTURE 72

DAMI

Arrêté N °2014007-0003 - Intérim du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe

..... 1



PREFET DE LA SARTHE

**DIRECTION DES ACTIONS ET
MUTUALISATIONS INTERMINISTERIELLES**
Bureau de l'Immobilier et de la Coordination

Arrêté n° 2014007-0003 du 7 janvier 2014

OBJET : Intérim du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe.

LE PREFET DE LA SARTHE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 45 ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe ;

VU le décret du 30 mai 2011 nommant Mme Magali DEBATTE, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

VU le décret du 7 mai 2012 nommant M. François de KEREVER, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Sarthe ;

VU le décret du 6 janvier 2014 portant cessation des fonctions de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe de Mme Magali DEBATTE ;

CONSIDERANT que Mme Marie-Paule FOURNIER étant affectée au poste de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe à compter du 13 janvier 2013, il convient d'assurer l'intérim de la fonction jusqu'à cette date ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'intérim du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe sera assuré, jusqu'à la prise de fonction effective du nouveau titulaire du poste, soit le 13 janvier 2014, par M. François de KEREVER, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Sarthe.

.../...

ARTICLE 2 : A ce titre, il exercera la délégation de signature conférée à la secrétaire générale.

Délégation de signature est donnée à M. François de KEREVER, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Sarthe, secrétaire général par intérim, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, relevant des attributions de l'Etat dans le département de la Sarthe à l'exception :

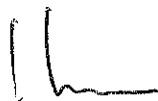
- . des propositions à la Légion d'Honneur et à l'Ordre National du Mérite.,
- des arrêtés de conflit,
- des arrêtés de réquisitions.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. François de KEREVER, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Sarthe, secrétaire général par intérim, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1 et 2 sera exercée par M. Jean-François HOUSSIN, sous-préfet de l'arrondissement de La Flèche ou par Mme Laura REYNAUD, sous-préfète de l'arrondissement de Mamers.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. François de KEREVER, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Sarthe, secrétaire général par intérim, délégation est en outre donnée à M. Jean-François HOUSSIN, sous-préfet de l'arrondissement de La Flèche ou à Mme Laura REYNAUD, sous-préfète de l'arrondissement de Mamers, pour procéder à la rétention immédiate des permis de conduire en application de l'article L. 18.1 du code de la route.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié à M. François de KEREVER, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Sarthe, secrétaire général par intérim, à M. Jean-François HOUSSIN, sous-préfet de l'arrondissement de La Flèche et à Mme Laura REYNAUD, sous-préfète de l'arrondissement de Mamers et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

LE PREFET,



Pascal LELARGE